

# Les véhicules Isotherme-Frigorifique IGLOO POUR LE TRANSPORT sous température dirigée

## LA REGLEMENTATION

### ● Définition :

Le véhicule de transport sous température dirigée se distingue par une mention spéciale sur la carte grise :

- **Carrosserie : FGTD** (Fourgon à température dirigée)
- et par un **certificat d'agrément**, délivré par la **Direction des Services Vétérinaires** (D.S.V.)

● **Carrosserie isotherme** : Construite conformément à un prototype homologué par l'administration, elle est munie de parois isolantes à partir de mousse polyuréthane sans CFC, limitant les échanges de chaleur.

Le coefficient d'isolation (appelé coefficient K) exprime la valeur de l'isothermie en Watts dans deux catégories :

- IN - Isolation Normale \*** K inférieur à 0,7 W
- IR - Isolation Renforcée** K inférieur à 0,4 W
- \* L'homologation IN est limitée dans le temps.

### ● Carrosserie Frigorifique :

C'est une carrosserie isotherme munie d'un dispositif de production de froid mécanique permettant d'abaisser et de maintenir la température aux valeurs déterminées par la classe C, par une température extérieure de +30° C.

### ● Carrosserie Réfrigérant :

C'est une carrosserie isotherme munie d'une source de froid (glace, plaques eutectiques) permettant d'abaisser et de maintenir la température aux dessous des valeurs déterminées par la classe A - C, sans limite inférieure et par une température extérieure de +30° C.

### ● Les classes de transport :

|          | FRIGORIFIQUE    | APPLICATION PRODUITS | REFRIGERANT | APPLICATION PRODUITS |
|----------|-----------------|----------------------|-------------|----------------------|
| CLASSE A | +12° C à 0° C   | Frais                |             |                      |
| CLASSE C | +12° C à -20° C | Frais + surgelés     | -20° C      | Surgelés             |

Les carrosseries de classe C ont un coefficient K obligatoirement inférieur à 0,4 Watts (Isolation Renforcée IR).

### Contrôles et validité des carrosseries FGTD :

**Attention la qualité du coefficient K et la puissance du groupe frigorifique sont des éléments déterminants pour le renouvellement de l'homologation à 6 et 9 ans.** Les véhicules isotherme, frigorifique, ou réfrigérant, doivent être présentés régulièrement à un centre de test (liste des centres sur [www.cemafroid.fr](http://www.cemafroid.fr)), en vue du renouvellement de leur certificat d'agrément, conformément au calendrier suivant :

| Age de la carrosserie    | Type de visite             | Observations   |
|--------------------------|----------------------------|--|
| 1ère mise en circulation | Technique et sanitaire     | Assurée par le carrossier constructeur                                   |
| 6 ans                    | Technique et sanitaire     | Voir cas particuliers (page 5)   |
| 9 ans                    | Technique et sanitaire     | Les véhicules de classes C peuvent être déclassés en A ou non renouvelés |
| 12 ans                   | FIN DE VALIDITE D'AGREMENT |  |

Ces visites n'excluent pas les visites obligatoires du contrôle technique du véhicule.

### Marquages réglementaires :

Les véhicules FGTD doivent porter le marquage sur les côtés supérieurs avant en lettres bleues (accord A.T.P) correspondant à leur homologation :

**ISOTHERME  
FRIGORIFIQUE  
REFRIGERANT**

suivi des marques d'identification et de la date d'expiration de validité du certificat d'agrément.

#### Exemples :

ISOTHERME  
I R  
03 2010



ISOTHERME NORMAL IN ou  
ISOTHERME RENFORCE IR  
Date de fin de validité (mars 2010)

FRIGORIFIQUE  
F R A X  
12 2008



FRIGORIFIQUE RENFORCE de CLASSE A  
La lettre X indique que la réfrigération n'est pas autonome (entraînement par le moteur).  
Date de fin de validité

REFRIGERANT  
R R C  
03 2010



REFRIGERANT RENFORCE de CLASSE C  
Date de fin de validité

Les carrosseries FGTD doivent enfin comporter une plaque apposée par le constructeur indiquant :

- Raison sociale du constructeur
- Date de construction
- Marque type
- Numéro de série de la caisse

### Cas particuliers de fin de validité :

- La carrosserie et l'équipement de réfrigération sont des éléments dissociables.
- La date de fabrication de l'élément le plus ancien détermine la date de fin de validité.
- La fin de validité peut être prononcée à tous moments selon l'état du véhicule.

### Textes réglementaires :

- Arrêté du 20/7/1998 et textes d'application.

### Les produits et leurs conditions de transport :

(voir tableau pages 6 et 7).

<http://www.igloo.fr>



B.P. 7 - 13883 GEMENOS CEDEX - FRANCE

**LAMBERT IGLOO**

Parc d'Activités - 13420 GEMENOS

Tél. 04 42 32 20 59 - Fax 04 42 32 00 40

[www.igloo.fr](http://www.igloo.fr)